

RÉSOLUTION XIV – ROYAUME DU LESOTHO

THÈME : OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : ANNULATION DES DETTES AUPRES DES INSTANCES BANCAIRES MONDIALES
CONTRACTÉES SUITE A LA COLONISATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- | | |
|------------|---|
| Déplorant | la colonisation des êtres humains et de la nature dans le prétendu but de répandre la civilisation se révélant dans les faits n'être qu'un instrument du profit engrangé par les métropoles au prix du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, |
| Constatant | que le Royaume du Lesotho ainsi que la grande majorité des pays africains sont d'anciennes contrées colonisées se trouvant dans un état de sous-développement alarmant en matière de système de santé, social et d'infrastructures ainsi que dans une situation de pauvreté absolue et d'instabilités politiques, |
| Soulignant | le rôle prépondérant des prêts demandés en conséquence de la gérance catastrophique de l'économie par la junte coloniale dans l'endettement actuel des pays concernés ainsi que l'inertie des anciens pays administrateurs face au désastre économique engendré par leur faute, |
| Remarquant | l'inégalité frappante entre les pays anciennement colonisateurs caractérisés par la société de consommation opulente et les pays africains restreints à la régence de leurs économies par des organismes bancaires mondiaux accroissant les restrictions budgétaires et ralentissant le développement local, |
| Décide | l'abrogation des dettes incombées aux anciennes colonies résultantes de manière directe ou indirecte à la colonisation; |
| - | la délégation totale de la responsabilité de ces dettes ainsi que le paiement de celles-ci aux pays colonisateurs concernés. |

Le texte français fait foi.